

DELIBERATION N°46/2022

Le **Mardi 13 septembre 2022** à 9h30, le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de l'EPFL sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LÉOUTRE.

Date de convocation : 1^{er}/09/2022

Nombre de membres en exercice : 27

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du Suppléant	Présent
CA GRAND CHAMBERY	LEOUTRE Jean-Marc	x			BERTHOUD Luc	
	DYEN Michel	x			TURNAR Alexandra	
	GENNARO Alexandre			x	BOIS-NEVEU Arthur	
	MORAT Franck		x		CHARLES Corinne	
	WOLFF Corine	x			THIEFFENAT Alain	
CC CŒUR DE SAVOIE	DUC Jean-François			x	LEVANNIER Caroline	
	MONTBLANC Jean-Claude			x	GUILLAUD Jean-Pierre	
CC YENNE	VERRON Frédéric	x			MOIROUD François	
CA ARLYSERE	BATAILLER Michel	x			JARRE Jean-Pierre	
	HUGUET Emmanuel			x	MEUNIER Edouard	
	ZOCCOLO Alain			x	BERTHET Sandrine	
CC VAL GUIERS	CAGNIN Georges			x	LESAGE Claude	
CC LAC AIGUEBELETTE	ILBERT Thomas	x			ZUCCHERO Pascal	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	LABRUDE Evelyne	x			MAISONNIER Raphaël	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	GUIGUE Thibaut	x			VAIRYO Nicolas	
	MERCIER Yves	x			MAITRE Florian	
	ROGNARD Olivier	x			FONTAINE Nathalie	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BOST Philippe			x	DUPENLOUP Jacqueline	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul	x			BAUDRAY Fabrice	
CC PORTE DE MAURIENNE	AUGEM Jean-Michel		x			
CC CŒUR DE TARENTEISE	KISMOUNE Nouare			x	ROCTON Christian	
CC HAUTE MAURIENNE-VANOISE	SACCHI Christian	x			RAFFIN Jean-Claude	
CC HAUTE TARENTEISE	FRAISSARD Jean-Claude			x	CAMPERS Joëlle	
CC MAURIENNE-GALIBIER	ROUGEAUX Jean-Pierre			x	MANCUSO Gaetan	
COLLEGE SPECIAL	MARCHAND-MAILLET Thierry			x	BOUTY Georges	
REGION	BONNIVARD Emilie			x	VIAL Cédric	
DEPARTEMENT	MAITRE Florian			x	PROVOST Patrick	

TOTAL	12	2	13	0
TOTAL VOTANTS	14			
TOTAL VOIX	27			

Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20220913-DEL46-2022-DE
Date de télétransmission : 20/09/2022
Date de réception préfecture : 20/09/2022

DELIBERATION N°46/2022

Objet : ACQUISITION

Opération 22 560 : NOTRE DAME DES MILLIERES – Le Mathiez III

Demandeur : NOTRE DAME DES MILLIERES

Axe : Equipements publics

Durée portage demandée : 6 ans

Remboursement du capital stocké : annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 2 %

La commune sollicite de l'EPFL l'acquisition et le portage de terrains faisant partie d'une succession au lieu-dit « le Mathiez » pour améliorer la visibilité d'un carrefour et la création d'un parking en face d'un moulin patrimonial.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Notre-Dame-des-Millières	C106	LE MATHIEZ	37 m ²	Sols	Ua	25 000 € + 2 000 € de commission d'agence (à charge de l'EPFL)
	C107	LE MATHIEZ	89 m ²	Sols	Ua	
	C1736	LE MATHIEZ	24 m ²	Sols	Ua	
	C1737	LE MATHIEZ	256 m ²	Vergers	Ua	
		TOTAL	406 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué ci-dessus.

Le 19/09/2022

Le Président

Jean-Marc LÉOUTRE

VOTE :	
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0



Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20220913-DEL46-2022-DE
Date de télétransmission : 20/09/2022
Date de réception préfecture : 20/09/2022